

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 79-122 du 23 Mai 1979

chargeant le Camarade KOUYAMI François,  
Ministre de la Jeunesse, de la Culture  
Populaire et des Sports, de l'intérim  
du Camarade GUEZODJE Vincent, Ministre  
de l'Enseignement du Premier Degré.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promul-  
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire  
du Bénin ;
- VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation  
du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978  
qui l'a modifié ;
- VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les  
services rattachés à la Présidence de la République et  
fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié  
par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 22 Mai 1979, le Camarade KOUYAMI  
François, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et  
des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement  
du Premier Degré, pendant l'absence du Camarade GUEZODJE Vincent.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Mai 1979

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CS 4 CC du PRPB 4 SGG 4 MJCPS-MEPD 6 autres  
ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses  
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chancel 3 JORPB 1.